

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONS****Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<b>Date de convocation :</b> 04/04/2023
<b>Membres :</b>
En exercice <b>19</b>
Présents : <b>15</b>
Votants : <b>17</b>
<b>Date d'affichage :</b> 12/04/2023
<b>Date de publication :</b> 12/04/2023

**Le 11 avril 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**  
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORËT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Séverine RODRIGUES

**Étaient représentées :** Huguette LALANNE par Katia PEDEMAY et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA

**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR

**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY

**DÉLIBÉRATION N° 2023-32****OBJET :** Vote du budget principal 2023

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Ce budget principal est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57. Le budget d'une collectivité est un acte de prévision. La présentation du budget des collectivités, comme celui de l'État, doit respecter les quatre grands principes du droit budgétaire classique : **annualité, unité, spécialité et universalité**. Il convient d'ajouter les principes de **sincérité et d'équilibre réel** selon lequel les sections de fonctionnement et d'investissement doivent toutes deux être votées à l'équilibre.

Le budget principal pour l'année 2023 peut se résumer ainsi :

<b>BUDGET PRINCIPAL 2023</b>		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT		2 485 874,92 €	1 927 981,33 €
Reports 2022	R002		557 893,59 €
Total fonctionnement		2 485 874,92 €	2 485 874,92 €
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT		1 107 001,08 €	997 214,98 €
Reports 2022	RAR	179 264,46 €	281 690,71 €
	R001		7 359,85 €
Total investissement		1 286 265,54 €	1 286 265,54 €
<b>TOTAL BUDGET 2023</b>		<b>3 772 140,46 €</b>	<b>3 772 140,46 €</b>

Vu la délibération n° 2022-32 du 11 avril 2022 portant adoption de comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu la délibération n° 2023-16 du 20 mars 2023 concernant l'affectation des résultats 2022 du budget principal,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Lionel COUBRA (procuration) et Carine LASSOUANE s'abstenant :

- d'approuver le budget principal pour l'année 2023 tel que résumé ci-avant,
- d'approuver le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- de charger M. le Maire de son exécution.

**POUR** : 14

**CONTRE** : 00

**ABSTENTIONS** : 03

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 11 avril 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PEDEMAY



# Budget primitif 2023 de la Commune

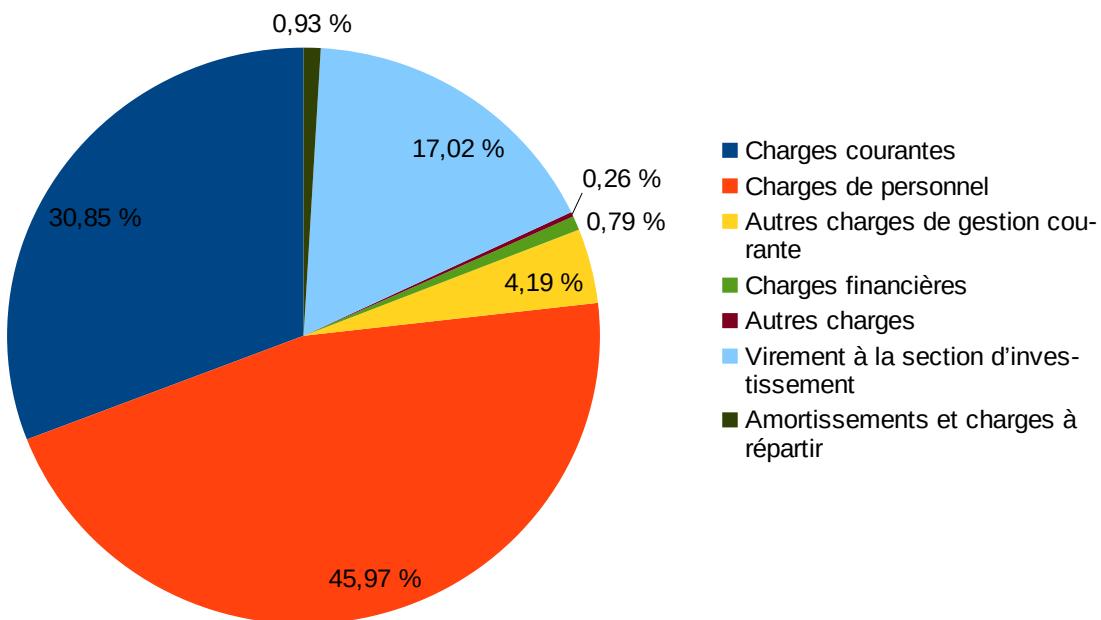
## RAPPORT DE PRÉSENTATION

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose ***qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.***

Le budget principal pour l'année 2023 peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2023		DÉPENSES	RECETTES
CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT		2 485 874,92 €	1 927 981,33 €
Reports 2022	R002		557 893,59 €
Total fonctionnement		2 485 874,92 €	2 485 874,92 €
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT		1 107 001,08 €	997 214,98 €
Reports 2022	RAR	179 264,46 €	281 690,71 €
	R001		7 359,85 €
Total investissement		1 286 265,54 €	1 286 265,54 €
<b>TOTAL BUDGET 2023</b>		<b>3 772 140,46 €</b>	<b>3 772 140,46 €</b>

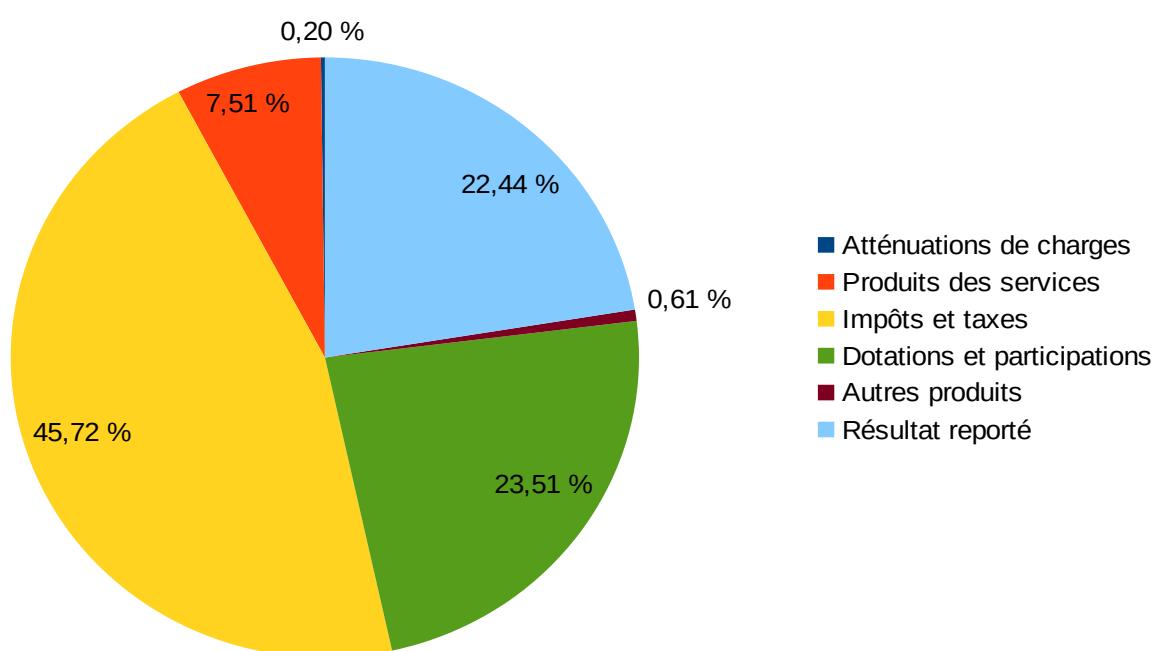
Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2 485 874,92 € :



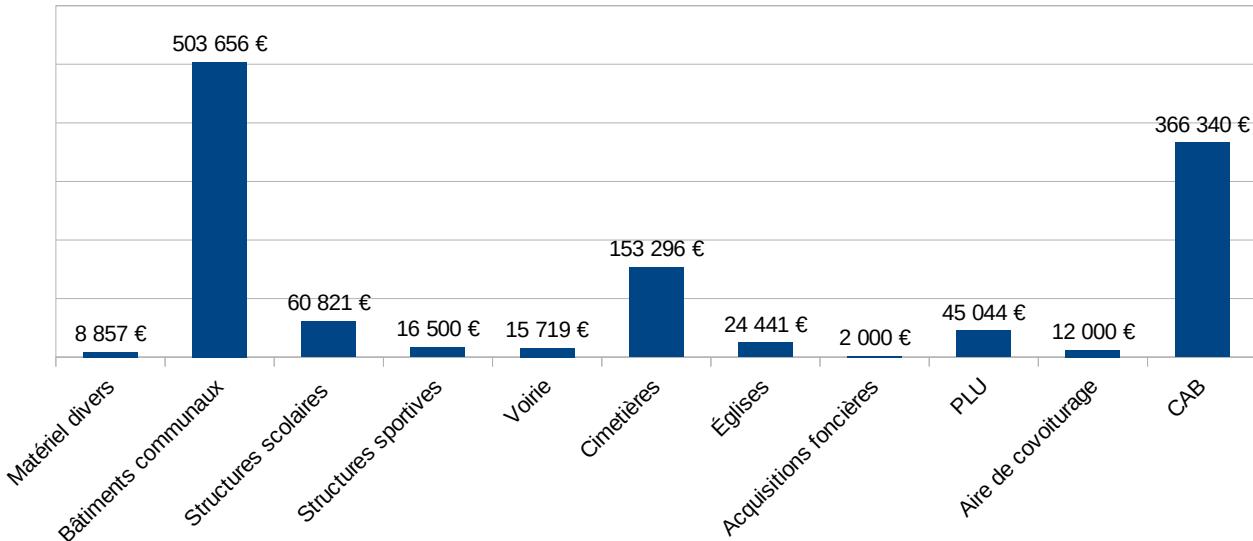
Les charges courantes les plus importantes concernent :

- l'électricité (bâtiments communaux, écoles, éclairage public...) pour 140 930 €,
- la restauration scolaire pour 167 700 €,
- les frais de maintenance pour 47 650 €,
- les prestations de service dont les activités, séjours pour 31 710 €,
- l'entretien et la réparation des bâtiments publics pour 29 240 €,
- les transports scolaires pour 27 850 €.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 2 485 874,92 €, y compris l'excédent reporté de 557 893,59 € :



Les dépenses d'investissement se chiffrent à 1 286 265,54 € dont 76 070 € d'emprunts et dettes assimilées. Les opérations d'équipements sont évaluées à 1 208 674 € :



Plusieurs emprunts sont en cours :

- emprunt concernant l'achat de la gare de Cabanac de 86 200 € (capital restant de 77 878,35 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – **fin en 2032**),
- emprunt concernant la construction du stade de 159 000 € (capital restant de 13 997,85 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – **dernière annuité en 2023**),
- emprunt concernant l'aménagement de Gassies de 250 000 € (capital restant de 158 756,52 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – **fin en 2035**),
- emprunt concernant l'acquisition des Mottes de 270 000 € (capital restant de 180 740,34 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – **fin en 2035**),
- emprunt concernant la construction du logement de la Blüe de 45 000 € (capital restant de 9 844,94 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – **fin en 2026**),
- emprunt concernant des travaux à l'école élémentaire et de voirie de 345 000 € (capital restant de 176 780,35 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – **fin en 2034**),

\*\*\*\*\*

Ces dépenses sont couvertes par des recettes d'investissement qui sont essentiellement :

→ le virement de la section de fonctionnement :	423 028,68 €
→ l'excédent reporté :	7 359,85 €
→ les subventions :	389 407,46 €
→ un emprunt :	390 000 €
→ les dotations et fonds divers (FCTVA, TAM) :	51 915,45 €
→ les amortissements et opérations d'ordre	24 554,10 €

Des subventions supplémentaires sont espérées : 13 578 € (DSIL – Travaux de réfection du chauffage de la salle des fêtes de Cabanac) et 62 616 € (DETR – aménagement du carrefour de Villagrains dans le cadre de la CAB).

